

Syndicat des Vallées de la Marne et de l'Orconté
Commune d'Isle-sur-Marne

MODIFICATION DU PLU

Zonage initial

Plan de zonage n° 2/2

1:2 000

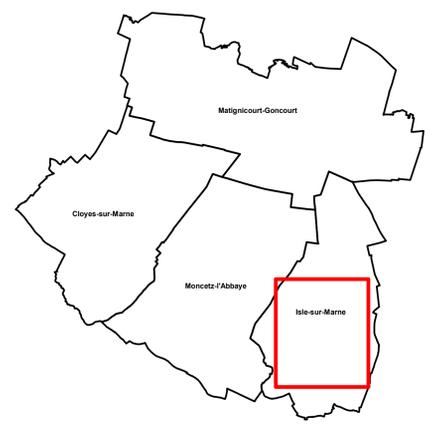
Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Cloyes-sur-Marne,
 Le Président,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRETE LE : XX/XX/XXXX
 APPROUVE LE : XX/XX/XXXX



Légende

-  Emplacement réservé
-  Espaces Boisés Classés à créer ou à conserver
-  Orientation d'aménagement

Limites de zone :
 U : zone peuvent être classés en zone U les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter

1AU : zone peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel non ou insuffisamment équipés destinés à être ouverts à l'urbanisation

A : zone peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles

N : zone de protection face aux risques d'aléas naturels (inondation) et de préservation du patrimoine environnemental et paysager communal

Nc : zone destiné aux carrières et aux équipements liés à leur réaménagement

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1 940 m ²	Création de voirie	Commune

